



APPENDICE D: L'ÉROSION DES EFFECTIFS DU GROUPE FS DEPUIS 1986

4. problèmes familiaux (parents vieillissants, éducation des enfants);
5. dévaluation des avantages sociaux (ex. : DSE);
6. morosité (sentiment que les cadres supérieurs du ministère ne se soucient pas de la situation des agents surchargés de travail et sous-payés);
7. diminution de la satisfaction au travail.

Au cours des dernières années, les critères de recrutement du ministère ont été tels que la majorité de nos nouvelles recrues du groupe FS sont aujourd'hui plus âgées et possèdent plus d'expérience. Cette combinaison d'éléments, si elle offre certains avantages au ministère, peut également contribuer à nous rendre incapables de garder ces employés : les gens sont moins souples et visent des échéances plus proches eu égard aux gratifications professionnelles qu'ils escomptent (promotions, échelle de salaire). Dans le même temps, la combinaison de leur niveau d'instruction, de leur maturité et de leurs compétences les rend intéressants pour le secteur privé, qui leur offre des conditions de rémunération que nous ne pouvons pas concurrencer.

Conclusions/Recommandations

En fin de compte, ce sont les salaires, les perspectives d'avancement, la difficulté de répondre aux besoins des familles à deux carrières et l'existence de possibilités intéressantes à l'extérieur du ministère et du gouvernement qui sont les facteurs déterminants de l'érosion des effectifs parmi les agents des premiers échelons. L'introduction du Programme de perfectionnement du service extérieur (PPSE) devrait régler en partie le problème relatif à la rémunération des membres du groupe FS1, qui considèrent que leur salaire et leurs possibilités d'avancement ne supportent pas la comparaison avec ceux d'autres groupes de la fonction publique. Mais le PPSE ne suffira pas à dissiper le sentiment des membres du groupe FS que leurs possibilités d'avancement sont très limitées, puisque moins de 3 % des agents FS2 admissibles sont promus chaque année, ce qui signifie que moins de 25 % des FS peuvent aspirer à une promotion. L'introduction de la Norme générale de classification devrait régler ce problème si deux niveaux FS ou plus au-dessus du PPSE devraient être ajoutés.